



Numéro de l'acte	2019-132-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.1.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

QUESTION N°2019-132

URBANISME : Secteur « Le Rossignol » - Débordements du cours d'eau « vieux fossé » - Maîtrise foncière pour la réalisation d'aménagement - Parcelles cadastrées section A-177 et A-1401

RAPPORTEUR : Madame Laurence DELAVAL

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, le Code de l'Urbanisme,

Considérant que le bien sis 153 avenue François Mitterrand à Arques, sur les parcelles cadastrées section A-177, A-1400 et A-1401 d'une contenance totale de 364 m², est en vente,

Considérant que ce bien se situe dans le secteur dit « Le Rossignol », entre les communes d'Arques et de Clairmarais, et est vulnérable aux débordements du cours d'eau nommé « vieux fossé »

A ce titre, par délibération n°2017-74 en date du 30 juin 2017, le Conseil Municipal se prononçait en faveur du lancement d'une étude hydraulique déterminant les travaux à réaliser. Le rapport d'étude propose deux aménagements dont le recalibrage du Vieux-fossé (suppression du pont du Rossignol, remplacement du pont de la RD 210 et recalibrage du lit de la rivière).

Dans le cadre de ce projet, il apparaît opportun d'avoir la maîtrise foncière d'un certain nombre d'emprises, notamment les parcelles section A-177, A-1400 et A-1401 situées avenue François Mitterrand. En effet, la démolition de la bâtisse permettrait d'élargir le fossé depuis le vieux pont jusqu'à la départementale. Une partie du bâtardeau serait enlevé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- De valider le principe de se rendre propriétaire du bien situé 153 avenue François Mitterrand sur les parcelles reprises ci-dessus.
- En cas de réception d'une DIA, de solliciter la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer pour qu'elle mette en œuvre, pour le compte de la commune, le droit de préemption urbain afin d'acquérir l'immeuble situé 153 avenue François Mitterrand.
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 19 Décembre 2019

Le Maire,



Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019**

Affiché le 20 décembre 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf le dix-neuf décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 12 décembre 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **28 présents jusqu'à la question 2019-98-RHES puis 27 présents à partir de la question 2019-99-RHES**
- **1 absent non excusé (Monsieur RICOUART a quitté la séance avant le vote de la question 2019-99-RHES)**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.